



CONGRÈS NATIONAL

2024



Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_a@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
 - ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : *ajout***
- Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : ~~suppression~~**
- Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- Pour la féminisation, merci d'adopter le -e (comme dans le texte initial).
- Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices : Gwenaël Le Paih, Simon Bach, Sandrine Charrier, Claire Guéville, Amélie Hart, Daniel Le Cam, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy
Rapporteurs/Rapportrices académiques : Etienne Brochard, Baptiste Eychart, Sophie Lambert, Christophe Lucas, Geneviève Royer, Yelena Susic et Antoine Tardy.

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur	XXX -
002		XXX -
003	Introduction - Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par	XXX -

	les savoirs	
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Banquer », le rythme des annonces s'est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur, un renoncement à l'élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	VER- AJOUTER/REPLACER PAR Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral et rétrograde pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur, un renoncement à l'élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population, la mise au pas de la jeunesse via les nouveaux programmes annoncés d'EMC, la généralisation de l'uniforme et du SNU... Cette vision d'un « réarmement civique » est à l'opposé de notre conception d'une école émancipatrice pour toutes et tous.
005	Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l'ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l'apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.	VER- REPLACER PAR Les réformes rétrogrades et stigmatisantes détruisent le projet émancipateur et démocratique qu'est censé porter le service public d'éducation. Le gouvernement tente d'imposer une logique de tri scolaire et social. La réforme du lycée professionnel dont la conception vise à former des travailleurs et non des citoyens renforce cette école du tri social qui est aussi une école du tri scolaire. Le lycée général et technologique, réformé lui aussi brutalement depuis quatre ans, dysfonctionne dans son organisation, accroît la ségrégation entre élèves et démobilise les plus fragiles.
006	Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s'ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur-es en technicien-nes, privé-es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé-es aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?	XXX –
007	Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l'éducabilité de tous et toutes et une École qui prenne en compte tous les profils et situations d'élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux	XXX -

	élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont indispensables.	
008		VER – AJOUTER <i>Le SNES-FSU s’oppose à une externalisation croissante de missions incombant à l’École vers des organismes extérieurs (fondations, associations) dont la qualité et la formation des intervenants ne font l’objet d’aucune évaluation. Il demande l’évaluation systématique de ces prestations par des organismes de recherche indépendants.</i>
009	Fiche 1 - Vive l’école laïque !	VER – REMPLACER PAR <i>Défendre et promouvoir l’école laïque publique, gratuite et obligatoire</i>
010	Après l’assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l’école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l’école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l’autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l’extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l’école laïque.	XXX – AJOUTER/REEMPLACER Après l’assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués de nouveau à l’école publique laïque. <i>Sa mission émancipatrice est insupportable à tous les fondamentalismes. D’autres extrémismes menacent cette mission : création des « parents vigilants » ; pressions issues de la Manif pour Tous, etc.</i> <i>Le SNES-FSU lutte par ailleurs contre toutes les tentatives d’entrisme de développement d’interventions de type développement personnel défendues par des associations aux pratiques douteuses.</i> Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l’école laïque de faire vivre ses ambitions. <i>Le SNES-FSU exigera les moyens permettant à l’école laïque, publique et gratuite de faire vivre ses ambitions.</i> Elle <i>L’école</i> est une fabrique pour .. à l’école laïque ».
011	Elle crée les conditions de l’émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n’est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l’école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l’accueil de l’ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l’égard des pressions ou du prosélytisme.	XXX –
012	L’école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d’entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L’école laïque doit faire percevoir l’utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité sco-	XXX –

	laire, ce qu'elles font peu actuellement.	
013	L'école laïque n'est pas un idéal éthéré derrière lequel le pouvoir peut se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre les politiques de son affaiblissement. Il faut des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers. L'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées.	VER- REMPLACER PAR <i>gratuité complète et effective notamment pour les élèves des familles défavorisées. pour toutes et tous les élèves, indépendamment de leur origine sociale"</i>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	XXX
015		VER - AJOUTER <i>Après le choc de la publication des IPS, les scandaleuses déclaration d'Amélie Oudéa Castera ont mis sous les projecteurs le scandale du financement de l'enseignement privé sous contrat : grave entorse au principe de laïcité avec la loi Debré de 1959, ségrégation sociale , scolaire et territoriale due au privé, contournements du contrat au nom du caractère propre , contrôle et sanctions rarissimes...</i> <i>Dans ce contexte, nous devons être à l'offensive et chercher le cadre unitaire le plus large possible pour agir afin que cesse le scandaleux financement public de l'enseignement privé, tant par L'État que par les collectivités territoriales. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique : de plus en plus de structures associatives et d'intellectuels se saisissent de cette revendication historique de notre syndicat.</i> <i>Le SNES dans et avec la FSU a initié fin 2023 une tribune unitaire où FSU, CGT, SUD, UNSA, FCPE, CNAL, mouvements étudiants et lycéens, LDH, Ligue de l'enseignement ... affirment : « ...le financement collectif du séparatisme social et scolaire n'est pas acceptable, l'argent public doit aller à l'école publique » . Cette campagne qui s'engage peut-être victorieuse.</i> <i>Le SNES -FSU demande l'abrogation de la loi Debré ainsi que de l'ensemble des lois permettant le financement public de l'enseignement privé, avec intégration progressive des établissements privés dans le service public, dans la perspective de la nationalisation de l'enseignement privé sous contrat.</i>
016		VER-AJOUTER <i>Fiche 2- Défendre et promouvoir l'école inclusive</i>
017		VER-AJOUTER <i>Individualisation des parcours, multiplication des tâches et des procédures, abandon d'une formation ambitieuse : l'inclusion, telle qu'elle est pensée par le ministère, n'échappe pas aux menaces qui fragilisent déjà nos métiers à tous les niveaux, depuis plus d'une décennie. Cet idéal partagé, érigé en priorité nationale depuis 2019, est</i>

		<p><i>pourtant vécu sur le terrain comme une énième injonction qui s'ajoute à toutes les autres. Les récentes réformes, maltraitantes et imposées sans moyens supplémentaires, ont fait de l'école inclusive un travail empêché. Ces réformes génèrent des risques psycho-sociaux importants et ruinent tous les espoirs de démocratisation de l'école. Le ministère prétend mener une politique inclusive, mais il construit en réalité un modèle intégratif hypocrite, fondé sur un processus strictement individuel et des procédures administratives lourdes, qui repose essentiellement sur les choix des établissements et des équipes.</i></p>
018		<p>VER-AJOUTER <i>À terme, l'école devrait être inclusive par nature. Nous en sommes donc loin. L'école inclusive ne peut se faire sans moyens. C'est pourquoi, le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL, qui répondent à une logique strictement comptable, et s'oppose par ailleurs aux PAS (Pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (Assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au Comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.</i></p>
019		<p>VER-AJOUTER <i>Mais l'inclusion n'interroge pas seulement l'accueil des élèves en situation de handicap : elle doit prendre en compte les besoins de chaque élève, quel que soit son profil. C'est pourquoi, derrière l'inclusion, c'est bien une véritable démocratisation de l'école qui doit se construire, au-delà de toute bonne conscience institutionnelle. L'inclusion doit donc irriguer l'ensemble de nos mandats parce qu'elle se trouve au cœur d'un questionnement profond que seuls une transformation structurelle et le développement d'une nouvelle culture professionnelle pourront résoudre. Il s'agit dès lors de promouvoir un modèle éducatif global capable de s'adresser à toutes et tous, en tenant compte de toutes les différences. Cet objectif impose un changement de paradigme : ce n'est plus l'élève qui est à l'épreuve de la norme scolaire et s'adapte au système ; c'est le système lui-même qui réduit les obstacles pour accueillir l'ensemble des élèves sans distinction aucune. Pour que l'école inclusive soit une réalité au service de leur réussite et respectueuse des personnels, l'État doit garantir non seulement l'accessibilité des établissements et des apprentissages, mais aussi le droit à la compensation. C'est sur ces deux principes – accessibilité et compensation – que repose une école réellement inclusive.</i></p>
020		<p>VER-AJOUTER <i>Pour garantir l'accessibilité des établissements et des apprentissages, et donc un allè-</i></p>

		<p>gement des prises en charge et procédures pour les personnels et les familles, le SNES-FSU revendique :</p> <p>Une réflexion approfondie sur le bâti scolaire et des travaux d'aménagements par les collectivités territoriales, susceptibles de garantir une accessibilité universelle ;</p> <p>Un allègement des effectifs dans toutes les classes pour offrir des conditions d'accueil favorables aux apprentissages de toutes et tous ;</p> <p>Une augmentation significative des DGH des établissements, en fonction des constats et des besoins, pour permettre des dédoublements dans toutes les disciplines ;</p> <p>La conception de programmes scolaires et d'examens inclusifs dans toutes les disciplines qui garantissent une accessibilité pour toutes et tous ;</p> <p>Une formation ambitieuse et de qualité, adossée à la recherche, sur le temps de service, pour tous les personnels, pour favoriser le développement des pratiques pédagogiques et éducatives les moins excluantes.</p> <p>Pour garantir le droit à la compensation, et donc une véritable équité entre les élèves, le SNES-FSU revendique :</p> <p>La construction pérenne d'équipes pluriprofessionnelles grâce à des créations de postes et au recrutement de personnels éducatifs, de santé et sociaux qualifiés et titulaires, notamment : CPE, AED, AESH, enseignants référents de scolarisation, Psy-ÉN, assistantes sociales, infirmières scolaires ;</p> <p>L'ouverture de dispositifs ULIS et UPE2A à la hauteur des besoins, pour assurer un véritable maillage territorial et une inclusion, c'est-à-dire une inscription et une scolarisation effectives dans les classes ;</p> <p>Une professionnalisation des AESH et la création d'un corps de la Fonction Publique de catégorie B ;</p> <p>La formation et le recrutement d'enseignants spécialisés dans tous les établissements ;</p> <p>Le renforcement de l'ensemble des dispositifs et structures dans le secteur ordinaire (par ex : SEGPA, EREA) et dans le secteur médico-social (par ex : IME, IMPro, ITEP), par des créations de places supplémentaires et de postes de professionnels titulaires supplémentaires, pour tenir compte de la diversité des besoins des élèves.</p>
021		<p>VER-AJOUTER</p> <p>Le contexte actuel – sociétal, social, sanitaire et international – a creusé des inégalités sans précédent, que l'école d'aujourd'hui entretient et accentue en générant des discriminations, en particulier concernant l'orientation des élèves ULIS et des EANA. Le SNES-FSU doit donc travailler activement à rendre nos collègues et nos lycées plus accueillants, en refusant que les personnels soient les complices ou les bras armés de cette politique discriminatoire et en leur permettant de redevenir des experts en matière d'éducation et d'apprentissage. L'école sera véritablement inclusive quand l'institution se donnera les moyens – symboliques, financiers et humains – de faire de la</p>

		<i>mixité sociale et scolaire une force, au service de la réussite et de l'émancipation de toutes et tous les élèves.</i>
022		
023	Fiche 2 - Mixité sociale et scolaire	VER – REMPLACER Fiche 23 - Mixité sociale et scolaire
024	La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?	VER – AJOUTER ... »Pourtant, les gouvernements Macron et les collectivités territoriales le financent toujours plus. » SUPPRIMER ET AJOUTER Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ? <i>Pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée, les politiques publiques doivent inclure une carte scolaire équilibrée, des programmes de soutien scolaire, un transport efficace, une éducation inclusive dotée de moyens suffisants, une répartition équitable des ressources, la promotion de la diversité pédagogique, la formation des enseignant-es pendant le temps scolaire, et des mécanismes d'évaluation réguliers.</i>
025	Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :	XXX -
026	- L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagés dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;	XXX – REMPLACER PAR <i>Les sections internationales, ainsi que les classes à horaires aménagés, concourent parfois au contournement de la carte scolaire. Leur implantation et leur recrutement doivent être pensés pour éviter ce biais. Il faudrait généraliser ces dispositifs à un nombre beaucoup plus important d'établissements, et garantir la mixité sociale des profils des élèves concernés. Afin d'éviter la ségrégation à l'intérieur des établissements, les élèves profitant de ces parcours doivent systématiquement être dispersés dans plusieurs classes. "</i>
027	- L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?	VER – REMPLACER PAR <i>L'amélioration de la mixité sociale ne peut se faire qu'au travers d'une réflexion plus globale sur la ségrégation socio-spatiale. Il faut donner des moyens au collège de secteur pour faire réussir tous les élèves. Toute expérimentation, comme l'appariement entre des collèges, ne doit pas se faire dans l'objectif de récupérer des moyens et ne doit pas entraîner une mutualisation des personnels mais bien une addition notamment des personnels médicaux éducatif, d'encadrement et de direction. Ce ne doit pas être systématiquement les élèves issus des établissements à l'IPS le plus faible qui doi-</i>

		<p><i>vent se déplacer comme c'est trop souvent le cas.</i></p> <p><i>Mais ce ne sont que des solutions palliatives qui ne peuvent suffire à régler le problème. Le SNES FSU continuera de défendre une carte scolaire favorisant la mixité sociale et il luttera contre les procédures de contournement.</i></p>
028		XXX -
029	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	<p>VER – REMPLACER</p> <p>Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national <i>Une véritable politique d'éducation prioritaire, fondée sur des moyens renforcés, en urgence, doit être menée.</i></p>
030	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).	<p>VER – AJOUTER</p> <p>« ...Politique de la ville QPV). »</p> <p><i>Il continuera de dénoncer les cités éducatives déjà existantes comme les laboratoires de l'externalisation, voire de la privatisation de pans entiers de l'Éducation nationale grâce à l'entrisme de collectivités locales, d'entreprises et surtout d'associations qui bien que financées ainsi directement par la dépense publique, mais aussi par la défiscalisation de fondations de grandes entreprises, défendent parfois des intérêts opposés aux services publics. Ce sont des personnels de l'Éducation nationale, hautement qualifiés (professeurs, personnels de vie scolaire ou médico-sociaux en nombre suffisant), qui doivent prendre en charge les élèves.</i></p>
031		XXX -
032	Fiche 3 – Des programmes pour émanciper	<p>VER – REMPLACER</p> <p>Fiche 3 4 – Des programmes pour émanciper</p>
033	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	XXX -
034	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.	XXX -
035	La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.	XXX -
036	Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle	<p>VER – AJOUTER</p> <p>Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant</p>

	commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».	l'émancipation par les savoirs. Il récuse la notion de socle <i>et de « compétences » qui traduit une vision libérale et utilitariste des savoirs.</i> Ainsi, le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences » <i>est encore pire que le précédent.</i>
037	Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.	XXX -
038	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es. La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.	VER – REMPLACER PAR La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées. <i>La formation continue, sur temps de service, doit avoir pour objectif de parfaire l'expertise d'enseignants concepteurs de leurs métiers et non d'en faire de simples exécutants de bonnes pratiques imposées. Le SNES-FSU s'oppose à la labellisation des manuels scolaires. Il défend le libre choix par les enseignants de ces derniers.</i>
039	Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?	VER – REMPLACER PAR <i>Pour mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité à l'école, il est essentiel d'intégrer ces sujets de manière transversale dans les programmes scolaires, d'offrir une formation continue aux enseignant-es, de sensibiliser à travers des actions éducatives, d'encourager la participation active des élèves, de collaborer avec des organismes agréés externes librement choisis par les enseignants, et de mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi pour ajuster les programmes en conséquence.</i> <i>Il s'agit d'avoir des personnels de vie scolaire et médico-social en nombre, suffisamment formé-es et rémunéré-es pour accueillir, conseiller et aider les élèves et les personnels victimes de LGBTphobie, en transition ou en questionnement.</i> <i>Mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques passe par la mise en perspective des enjeux économiques, historiques et géographiques, scientifiques dans les différentes disciplines concernées en sortant du seul constat fataliste et de l'adaptabilité. Cela passe également par une meilleure identification des causes financières, productivistes et inégalitaires dues au capitalisme. Il faut défendre la fin de la logique de la croissance continue et du technicisme comme solution miracle, notamment en dénonçant les problèmes posés par le nucléaire. Le SNES-FSU dénonce la multiplication des labels et partenariats avec des entreprises qui veulent s'acheter une belle image. L'approche par la culpabilisation individuelle, y compris entre pair-es, par le biais des éco-délégués ne saurait être une réponse à ces enjeux</i> <i>Pour toutes ces questions nouvelles qui émergent (avenir de la planète, éducation sexuelle et affective, information aux médias, numérique et protection des données, il faut former les enseignant-es y compris les CPE et les professeurs documentalistes avec</i>

		<i>des moyens horaires nécessaires au lieu de recourir à des intervenants extérieurs. Cela passe par des heures dédiées à l'information documentation dans le service des professeurs documentalistes (avec respect du décret de 2014 sur le décompte des heures d'enseignement) et des contenus issus de la recherche universitaire en information-documentation.</i>
040		XXX -
041	Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?	VER – REMPLACER PAR <i>Les prestations orales peuvent être évaluées mais elles doivent faire l'objet d'un enseignement explicite dans le cadre des disciplines et être reliées à ce que l'on enseigne en classe, contrairement au Grand Oral, dont le SNES-FSU demande la suppression, ainsi que celle de l'oral du DNB. L'évaluation de l'oral à l'examen suppose le retour à des épreuves terminales nationales (notamment en Langues Vivantes). Les enseignants doivent être déchargés de cours afin de pouvoir assurer la passation des épreuves dans de bonnes conditions.</i> <i>Les évaluations du baccalauréat et du DNB ne peuvent avoir pour objet des savoirs, savoir-faire et comportements acquis en dehors du cadre scolaire.</i>
042		
043	Fiche 4 - Un collège démocratisant	VER – REMPLACER Fiche 4 5- Un collège démocratisant
044	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.	VER- SUPPRIMER Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage.
045	Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.	VER- SUPPRIMER/REEMPLACER PAR <i>La réflexion autour du mandat d'étude sur une grille horaire allant jusqu'à 32h de cours pour les élèves de collège n'a pas été concluante. Construire une grille horaire est un enjeu majeur pour notre syndicat. Et cette nouvelle grille doit être le reflet de notre projet d'école et de société émancipatrice et permettre à l'élève de s'épanouir aussi bien à l'école qu'en dehors du temps scolaire. Elle ne doit donc pas augmenter le nombre d'heures de cours au collège.</i> <i>Le SNES-FSU doit continuer de réclamer, en plus d'un allègement drastique des effectifs, des dédoublements dans toutes les disciplines et des options et sections financées par des moyens fléchés dans la DGH. Les SNES-FSU doit aussi continuer d'exiger des moyens pour permettre la concertation entre les équipes pédagogiques et les équipes médico-sociales, durant le temps scolaire.</i>

046	Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.	VER- SUPPRIMER Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé.
047	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	VER – AJOUTER Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, en s'appuyant sur l'expertise des enseignants , doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. La prise en compte des besoins des élèves ne doit pas se limiter à des allègements de programme ni à des prescriptions du domaine médical en termes de pratiques pédagogiques. La prise en charge de la difficulté scolaire doit se faire en priorité au sein du groupe classe , pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes, sur une partie du temps de service, définie par l'ORS, des personnels.
048	Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.	VER – SUPPRIMER /AJOUTER Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième Le fléchage des horaires dans les DGH doit permettre de renforcer la diversité linguistique dans les collèges, en permettant de développer les LCA et d'accentuer le nombre de langues vivantes dans les établissements. Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le maintien des enseignements d'arts plastique et d'éducation musicale dans la grille horaire des enseignements obligatoires du collège, à leur volume actuel, doit être fermement défendu. Cela doit s'accompagner de l'abandon du « choc des savoirs », projet d'école du tri scolaire et social, qui rompt avec le collège unique en instaurant des groupes de niveau, en promouvant l'apprentissage et en instaurant un DNB qui conditionne l'accès aux lycée général et technologique ainsi qu'au lycée professionnel. La recherche indique que les classes de niveaux n'augmentent pas le niveau global des élèves et pénalisent tout particulièrement les élèves les plus en difficulté. Pire, les classes homogènes entraînent des adaptations à la baisse des objectifs d'apprentissage de la part des enseignant-es. C'est pourquoi le SNES-FSU demande le maintien des classes ou groupes classes et le retrait des groupes de niveau. L'option de découverte des métiers à partir de la 5^{ème} vise à organiser le fléchage d'un

		<p><i>parcours vers l'apprentissage pour les élèves les plus en difficulté. Elle doit être abandonnée et transformée en une heure financée, pour des projets portés par le professeur principal et les psy-EN. Ils pourront porter sur la notion de sens de l'École, de travail, d'activités professionnelles, et de projection dans l'avenir. Les propositions du congrès de Montpellier restent des objectifs à atteindre.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU demande la suppression du stage d'observation en milieu professionnel qui est marqué socialement, vecteur d'inégalités sociales, et d'une vision utilitariste de l'école à l'encontre de la vision émancipatrice que nous portons.</i></p>
049	Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?	<p>VER- SUPPRIMER</p> <p>Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?</p>
050	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	<p>VER- SUPPRIMER</p> <p>L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?</p>
051		XXX -
052	Fiche 5 - Un autre lycée est possible	<p>VER – REMPLACER</p> <p>Fiche 56 - Un autre lycée est possible</p>
053	<p>Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur.</p> <p>En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII^e siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.</p>	<p>VER - AJOUTER</p> <p>« ... socialement et scolairement » socialement et scolairement, et fragilise certaines voies, notamment la voie technologique. Le modèle très élitiste de la voie générale creuse en effet les inégalités et entérine une ségrégation scolaire entre les deux lycées, général et technologique. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle grille horaire fondée sur une distinction tronc commun / spécialités conduit à un abandon radical de la spécificité des différentes filières du lycée technologique qui dégrade profondément le parcours scolaire et d'orientation post-bac des élèves.</p>
054	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues	<p>VER – AJOUTER</p> <p>« L'évaluation faute de places. » L'évaluation sous la forme du contrôle continu intégré dans l'examen final est inique et dégrade le climat scolaire. Le PLE, instrument de corsetage du contrôle continu est un danger pour la liberté pédagogique et véhicule</p>

	illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	des illusions sur l'encadrement, du contrôle continu : il doit être supprimé. Sous le régime instable ... peu propice aux apprentissages », créateur de souffrances pour les élèves, les familles et les enseignant-es. « Il faut en finir ... ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur. » La suppression des réformes Blanquer est indispensable pour reconstruire un lycée démocratique et émancipateur qui redonne son sens aux enseignements et au diplôme du baccalauréat.
055	Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries rénovées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à cet égard d'actualité.	XXX -
056	Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?	VER – REMPLACER PAR Pour chacun des trois voies du lycée, dès la Seconde, l'organisation des formations respectera un équilibre entre la transmission d'une culture commune et une spécialisation progressive qui tienne compte des spécificités de chaque voie.
057	Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?	VER – REMPLACER PAR L'articulation entre les trois voies du lycée, fondée sur des passerelles, nécessite une réflexion sur la place des enseignements généraux, notamment dans la voie professionnelle.
058	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	VER – AJOUTER Ajouter [...] d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, pour l'ensemble des disciplines dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.
059		XXX -
060	Fiche 6 - Pour un droit au lycée	VER – REMPLACER PAR Fiche 6 7 - Pour un droit au lycée
061	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10% des jeunes scolarisé-es en Troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	XXX -
062	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des jeunes	XXX -

	jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	
063	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	XXX – REMPLACER / SUPPRIMER La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme apportant aux élèves une culture commune. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?
064	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie générale et technologique.	XXX -
065	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	VER- REMPLACER PAR La classe de Seconde doit donner l'opportunité aux élèves d'explorer différents enseignements optionnels, exploration qui permettrait d'établir une continuité avec les enseignements technologiques, linguistiques et artistiques présents au collège. Ce choix d'enseignements doit être le plus large possible et son financement fléché. Par ailleurs, le SNES FSU revendique l'introduction du choix obligatoire d'une option en lycée en classe de seconde.
066	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant-es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	VER- REMPLACER PAR Lutter contre les difficultés scolaires passe par une réduction des effectifs significatives mais aussi par un financement des cours en effectifs réduits ou en demi-groupes pour l'ensemble dans des disciplines, ce financement étant intégré dans la DHG.
067		XXX -
068	Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous	VER – REMPLACER PAR Fiche 7 8 - Le supérieur pour toutes et tous
069	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier-es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation	VER – REMPLACER PAR et AJOUTER « Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. i peuvent connaître des difficultés de recrutement » Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère. Afin de répondre aux besoins, le nombre de places dans les BTS public doit être augmenté. Par ailleurs, les moyens doivent permettre une plus grande réussite, notam-

	de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.	ment pour les élèves issus de bacs professionnels. Le ministère doit mener une politique volontariste en faveur des CPGE. Cette politique passe par une véritable réflexion sur la question de la mixité sociale dans ces dernières.
070	La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat-es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti-e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?	XXX –
071	Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?	XXX -
072	Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?	XXX -
073		XXX -
074	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est enrayée. Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	VER – REMPLACER Les expérimentations comme les CPES ou les expérimentations de licences sélectives aux maquettes concurrençant les CPGE ne doivent pas servir de prétexte à la fermeture de CPGE. Cependant, face à la forte reproduction sociale à l'œuvre aux concours d'accès aux grandes écoles, une réflexion doit être menée pour favoriser la mixité sociale dans ces dernières.
075		XXX -
076	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	XXX -
077		XXX -
078	Fiche 8 - Un numérique maîtrisé	VER – REMPLACER Fiche 8 9 - Un numérique maîtrisé
079	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports	VER- REMPLACER PAR Le numérique est un outil qui peut avoir un intérêt pédagogique mais qui ne doit pas être un dogme, les résultats et les conséquences de l'utilisation du numérique doivent

	<p>pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?</p>	<p><i>être évaluées avant d'être généralisée. L'utilisation du numérique doit s'accompagner d'un travail de sensibilisation sur sa surconsommation.</i></p> <p><i>Pour atténuer les conséquences environnementales du secteur numérique, le ministère et les collectivités doivent évaluer attentivement les besoins technologiques avant d'investir, privilégier l'utilisation de logiciels open source pour prolonger la durée de vie des équipements, mettre en place des programmes de recyclage, favoriser l'achat d'équipements certifiés durables, pousser les fabricants vers l'éco-conception, et sensibiliser les utilisateurs-trices aux enjeux environnementaux liés à l'informatique.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU doit participer à la déconstruction de l'idée fausse selon laquelle le numérique serait un moyen de réduire les consommations énergétiques. Il pointe au contraire ses effets sur la prédation des matières premières et son caractère insoutenable à moyen et long terme.</i></p>
80	<p>Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?</p>	<p>VER – REMPLACER PAR</p> <p><i>Il est inacceptable que les conseils départementaux et régionaux remettent en cause la liberté pédagogique des enseignants en leur imposant du matériel numérique et en développant des applications numériques à destination des élèves qui ne répondent pas à leurs besoins</i></p> <p><i>Les collectivités territoriales doivent se concerter avec les représentants des personnels, notamment au sein des CDEN et CIAEN qui doivent être consultés. Les CA des collèges et des lycées doivent délibérer sur l'installation de tout matériel numérique et logiciel. Les espaces numériques de travail ainsi que les logiciel de vie scolaire doivent être développés par l'EN et non par des prestataires privé, afin de protéger les données personnelles des usagers et pour ne pas investir de l'argent publique dans des boites privées. Le matériel des personnels doit être fournit par leur employeur, l'état doit donc fournir du matériel informatique pour leur permettre d'effectuer leurs taches professionnelles. « Les CIO doivent aussi pouvoir disposer d'équipements adaptés aux besoins du public. En particulier ils doivent continuer à être dotés d'ordinateurs fixes pour le travail des psy-EN et pour les besoins des usagers qu'ils reçoivent au CIO. Ceux-ci doivent être renouvelés et adaptés aux besoins.</i></p>
081	<p>Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?</p>	<p>VER- REMPLACER PAR</p> <p><i>L'incorporation de différents outils numériques, tel que les intelligences artificielles (IA), dans l'éducation présente des impacts divers sur le travail des élèves. Bien qu'ils offrent des possibilités telles que la personnalisation de l'apprentissage et l'automatisation de tâches administratives ou pédagogiques, des préoccupations éthiques subsistent. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de contrôle pour éviter une personnalisation excessive, de protéger la vie privée des élèves et des personnels, de corriger les</i></p>

		biais potentiels, et de garantir la formation adéquate des enseignant·es.
082	Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?	VER – REMPLACER PAR <i>L'équilibre entre l'utilisation judicieuse des technologies et le maintien des valeurs éthiques, de l'équité et de la transparence est essentiel pour assurer que l'intégration des IA améliore réellement l'expérience éducative des élèves. En aucun cas son usage ne doit être imposé aux personnels. L'accompagnement et les conseils sur l'orientation ne sauraient être remplacés par l'usage de l'intelligence artificielle au risque d'induire des choix jugés « probables et réalistes » par les concepteurs de la machine mais restrictifs par rapport aux choix possibles en fonction de la singularité de chaque élève. L'usage de ressources numériques pour l'information des élèves doit faire l'objet d'une évaluation indépendante des ressources en termes de fiabilité, gratuité et pluralité. L'usage de certains supports ou ressources numériques ne peut être imposé aux psy-EN.</i>
083	Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?	VER -SUPPRIMER Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?
084	L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?	VER - AJOUTER <i>[...] La technologie, dont la suppression en 6^e est d'autant plus condamnable dans cette école où le numérique prend de plus en plus de place, ne peut pas non plus tout de même pas être réduite au numérique.</i>
085	Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?	VER- SUPPRIMER Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?
086	Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités.	XXX –
087		VER – AJOUTER <i>Le SNES-FSU dénonce le projet Avenir(s) porté par l'ONISEP visant à mettre en articulation tous les référentiels de compétences à s'orienter du collège à France- Travail et au ROME 4.0. Il vise à établir la traçabilité du parcours des individus du collège à la vie active afin de pouvoir faire pression sur le choix de certaines formations ou certains emplois.</i>
088	Fiche 9 - École inclusive	VER -SUPPRIMER Fiche 9 – École inclusive

089	Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.	VER -SUPPRIMER Tout-e jeune doit pouvoir être scolarisé-e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.
090	L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promet, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.	VER -SUPPRIMER L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promet, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.
091	Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.	VER -SUPPRIMER Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.
092	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	VER -SUPPRIMER Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles
093	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	VER -SUPPRIMER Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.
094		
095	Fiche 10 - Climat scolaire	VER - AJOUTER Climat et santé scolaires
096	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi »	VER -REPLACER/AJOUTER Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire

	<p>dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?</p>	<p>de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie aux « valeurs » néo-libérales de la société et de l'économie qui font de l'individu le seul responsable de ses échecs et de ses difficultés.</p> <p>Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?</p>
097	<p>La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</p>	<p>VER – supprimer/Ajouter</p> <p>La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?</p> <p>L'usage du terme santé mentale individualise et pathologise ce qui résulte pour une bonne part de la déstabilisation du cadre éducatif du fait des réformes et de la dégradation des conditions de travail et d'études, des crises sociales... Ceci perturbe grandement le développement psychologique des adolescents.</p> <p>La décision de création de référents en santé mentale constitue une négation de la professionnalité et de l'existence des psy-EN. Elle transfère sur un personnel formé en quelques jours, la responsabilité de décider du niveau d'alerte approprié. Elle importe dans l'École les modalités de repérage des risques psychosociaux qui se focalisent sur les individus fragiles et sur les signaux faibles. Le SNES-FSU demande la suppression des référents en santé mentale et le doublement des recrutements des psy-EN EDO afin d'assurer un suivi des adolescents et une coordination régulière avec les structures de soins extérieures publiques dont le nombre doit être accru.</p> <p>Si le climat scolaire dans les collèges et lycées, est l'affaire de toutes et tous. Il faut des équipes pluriprofessionnelles disponibles qui disposent du temps nécessaire pour travailler ensemble.</p>
098	<p>La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démunis-es face à ce phénomène complexe et insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...) ?</p>	<p>VER -AJOUTER</p> <p>... manque de personnels. De plus, les stéréotypes de genre, les violences sexistes et sexuelles et les LGTBphobies sont particulièrement présents dans les établissements scolaires. Ils contribuent à une dégradation des relations entre les élèves. Les séances d'éducation à la vie sexuelle et affective et les initiatives visant à développer une culture égalitaire sont encore trop rares et souvent inexistantes, faute de moyens.</p>
099	<p>Programme « pHARe », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?</p>	<p>VER– REMPLACER</p> <p>Programme « pHARe », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?</p>

		<i>L'usage de méthodes ne peut être imposé aux personnels, ni l'intervention d'associations extérieures dont les programmes doivent être cadrés et évalués. Le recours systématique à des numéros verts ne doit pas être utilisé pour cacher la pénurie de moyens et de postes dans les équipes pluriprofessionnelles.</i>
100	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	XXX -
101	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	
102	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	VER- AJOUTER <i>Il est impossible qu'un climat scolaire propice au travail se développe dans un cadre spatial dégradé. Toutefois l'état du bâti scolaire est un enjeu essentiel d'équité aujourd'hui à la fois au sein d'un établissement mais aussi entre les établissements. De trop nombreux établissements souffrent d'un bâti inadapté en termes d'accessibilité, de lieux d'enseignement mais aussi franchement de vétusté et d'isolation. Trop souvent les collectivités territoriales, faute de moyens ou de volonté, s'avèrent incapables d'assumer leurs obligations d'entretien et de modernisation. Une nouvelle politique du bâti scolaire doit combiner cadrage et impulsions nationales et mobilisation dans les départements et les régions.</i>
103		XXX -
104	Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation	VER- REMPLACER PAR <i>Engagement de la jeunesse : ni embrigadement, ni obligation !</i>
105	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	VER- REMPLACER PAR « Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est [...] tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. » Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde. <i>Le SNES-FSU s'oppose à une vision dévoyée de l'engagement devenu symbole d'encadrement visant à discipliner la jeunesse. À l'inverse, il défend une vision ambitieuse de la démocratie scolaire contribuant à l'émancipation de la jeunesse.</i>

106	<p>Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.</p>	<p>VER- AJOUTER</p> <p>« Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. Par ailleurs, le SNES-FSU s'oppose à la volonté du gouvernement d'imposer l'uniforme. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur Parcoursup puis sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste. La création d'un stage d'observation en Seconde relève de cette même logique. Faisant la part belle aux réseaux familiaux, il va se caractériser par une profonde inégalité dans ses conditions de réalisation entre les lycéens. Par ailleurs, L'utilisation des compétences psychosociales pour certaines catégories d'élèves en lieu et place d'enseignement doit être combattue.</p>
107	<p>Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.</p>	<p>VER- AJOUTER</p> <p>« Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats, ainsi qu'aux procédures de labellisation systématique et sans évaluation de n'importe quel organisme par le MENJS. Des procédures d'évaluation transparentes sur le contenu, la qualité des intervenants et les éventuels conflits d'intérêts doivent être systématiquement mises en œuvre.</p>
108	<p>Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.</p>	<p>VER –AJOUTER:</p> <p>Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition des stages de troisième et de seconde, de la classe de défense, du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire ainsi que le reversement intégral des budgets prévus pour le SNU au profit de l'Éducation nationale. « L'EMC ... du temps des élèves ». La dimension morale et liée au savoir-être doit être retirée. Il faut garantir des moyens pour les séances d'EMC pour qu'elles s'effectuent en demi-groupe. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenant·es extérieur·es non sollicité·es par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.</p>
109		XXX -

Vote du Texte

Pour : 62

– Contre : 0

– Abstention : 0

– NPPV : 0